

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 33

LEGIION D'HONNEUR

ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur spécial : M. Pierre PROST.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 38) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

Lois de finances. — Légion d'honneur - Ordre de la Libération.

LEGION D'HONNEUR

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1972, le projet de budget annexe de la Légion d'honneur pour 1973 est essentiellement caractérisé :

— par une majoration de recettes de 3,48 millions de francs (soit + 13,2 %) provenant d'un ajustement de la subvention du budget général (+ 3,47 millions de francs) et d'une plus-value de 0,008 million de francs au titre des pensions des élèves des maisons d'éducation ;

— par une augmentation des dépenses ordinaires de 2,24 millions de francs imputable notamment au relèvement des rémunérations des personnels (+ 1,15 million de francs) et des charges sociales (+ 0,21 million de francs) et à la progression des dotations réservées au matériel (+ 0,62 million de francs) ;

— par un accroissement de 1,2 million de francs des dépenses en capital affectées principalement aux travaux à effectuer dans les maisons d'éducation de Saint-Denis (+ 0,81 million de francs) et des Loges (+ 0,25 million de francs).

Le budget annexe de la Légion d'honneur s'élève, pour 1973, à 29.809.475 F contre 26.326.410 F pour 1972, soit une progression de 3.483.065 F (+ 13,2 %) d'une année à l'autre, répartie en deux masses sensiblement égales, portant sur les dépenses de fonctionnement, d'une part, et sur les crédits de travaux de la Grande Chancellerie et des maisons d'éducation, d'autre part.

Nous examinerons successivement les recettes et les dépenses de ce budget annexe.

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1972 et celles prévues pour 1973 est donnée par le tableau ci-après :

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCES
		Adoptées pour 1972.	Prévues pour 1973. (En francs.)	
	SECTION I. — Recettes propres.			
1	Produits des rentes appartenant à la Légion d'honneur	59.410	59.410	»
2	Droits de chancellerie	270.000	270.000	»
3	Pensions des élèves des maisons d'éducation	586.900	595.300	+ 8.400
4	Produits divers	200.000	200.000	»
5	Produits consommés en nature	Mémoire.	Mémoire.	»
6	Legs et donations	Mémoire.	Mémoire.	»
7	Fonds de concours	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux	1.116.310	1.124.710	+ 8.400
	SECTION II			
9	Subvention du budget général	25.210.100	28.684.765	+ 3.474.665
	Totaux généraux	26.326.410	29.809.475	+ 3.483.065

Le produit du portefeuille (59.410 F), les droits de Chancellerie (270.000 F) et les produits divers (200.000 F) ne subissent pas de variations par rapport au précédent budget.

En revanche, les recettes afférentes aux pensions des élèves des maisons d'éducation sont en légère progression et passent de 586.900 F en 1972 à 595.300 F pour 1973, soit une majoration de 8.400 F provenant du relèvement du prix du trousseau uniforme de premier équipement des élèves. Ce trousseau, dont le prix est remboursé par les familles à l'Administration, est passé de 280 à 330 F, à compter du 1^{er} septembre 1972. La recette annuelle est évaluée à 12.600 F, mais en raison de sa date d'effet, la mesure n'a été prévue dans le budget de 1972 que pour un tiers de sa valeur, soit 4.200 F, et figure dans le projet de budget de 1973 pour les deux tiers, soit 8.400 F.

La subvention du budget général, qui assure l'équilibre de ce budget annexe, passe de 25.210.100 F à 28.684.765 F, compte tenu de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 1973.

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1972 et celles prévues pour 1973 est retracée ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1972.	CREDITS PREVUS POUR 1973			DIFFERENCES entre 1972 et 1973
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — Dépenses ordinaires :					
Dette publique	11.000.000	11.000.000	»	11.000.000	
Moyen des services :					
— Personnel	8.732.167	9.598.975	+ 286.747	9.885.722	+ 1.153.555
— Charges sociales	1.443.633	1.611.993	+ 38.372	1.650.365	+ 206.732
— Matériel	2.434.610	2.424.610	+ 628.778	3.053.388	+ 618.778
— Travaux d'entretien ..	685.000	685.000	+ 165.000	850.000	+ 165.000
— Subventions de fonc- tionnement	»	»	+ 100.000	100.000	+ 100.000
— Dépenses diverses ...	90.000	90.000	»	90.000	»
Totaux pour les moyens des services.	13.385.410	14.410.578	+ 1.218.897	15.629.475	+ 2.244.065
Totaux pour les dépenses ordinaires.	24.385.410	25.410.578	+ 1.218.897	26.629.475	+ 2.244.065
II. — Dépenses en capital (crédits de payement)	1.941.000	1.500.000	1.680.000	3.180.000	+ 1.239.000
Totaux pour la Légion d'honneur	26.326.410	26.910.578	2.898.897	29.809.475	+ 3.483.065

Réparties selon une présentation fonctionnelle, les dépenses du budget annexe s'établissent ainsi qu'il suit :

Dépenses ordinaires :

Dette publique (traitement des membres de l'Ordre et des médaillés militaires)	11.000.000 F.
Secours	90.000
Services de la Grande Chancellerie	4.906.616
Maisons d'éducation	10.632.859
Dépenses en capital	3.180.000
Total	29.809.475 F.

Nous allons examiner successivement ces différents postes de dépenses.

1° LA DETTE PUBLIQUE

Le crédit affecté au paiement des traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires demeure fixé à 11 millions de francs. Il convient de remarquer que depuis 1964 les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire n'ont pas varié, et on peut s'en étonner. Les taux (1) sont les suivants :

Légion d'honneur :

Chevalier	20 F.
Officier	40 F.
Commandeur	80 F.
Grand officier	160 F.
Grand'croix	240 F.

Médaille militaire 15 F.

Quant aux contingents de croix de la Légion d'honneur, de Médailles militaires et de distinctions de l'Ordre national du Mérite, destinés tant aux Français qu'aux étrangers, ils ont été fixés par des décrets du 6 octobre 1972 pour la période du 1^{er} janvier 1973 au 31 décembre 1975. Ils sont les suivants :

	DIGNITES		GRADES		
	Grand-Croix.	Grand Officier.	Commandeur.	Officier.	Chevalier.
<i>Administrations publiques.</i>					
1973	2	10	49	367	1.118
1974	2	10	49	367	1.118
1975	2	10	49	367	1.118
<i>Personnels appartenant à l'Armée active.</i>					
1973	2	9	66	239	661
1974	1	9	66	239	661
1975	1	9	66	239	661
<i>Personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'Armée active.</i>					
1973	1	2	17	104	260
1974	1	2	17	104	260
1975	1	2	17	104	260

(1) Décret n° 64-755 du 24 juillet 1964.

Dans le rapport de l'année dernière, le souhait avait été exprimé que les mesures exceptionnelles prévues par les décrets des 6 novembre 1969 et 22 décembre 1970, pour la période triennale 1970 à 1972 en faveur des anciens combattants de 1914-1918, titulaires de la Médaille militaire et réunissant quatre titres de guerre, fussent, non seulement reconduites, mais renforcées.

Cette recommandation a été entendue puisque le contingent antérieur, spécial, à répartir sur les trois années à venir 1973-1974 et 1975 est maintenu et a été porté de 1.300 à 1.500 croix.

On ne peut, certes, que se féliciter d'une telle mesure, mais l'effort consenti est encore insuffisant. Il est évident, en effet, qu'en raison de leur grand âge, bon nombre des intéressés — il reste encore, d'après les déclarations de M. le Garde des Sceaux à l'Assemblée Nationale, 3.444 dossiers à l'étude — n'auront pas la joie d'obtenir cette légitime récompense.

Il faut une fois de plus, insister d'une manière pressante, sur l'intérêt qui s'attache à un relèvement plus important du contingent exceptionnel permettant d'attribuer à tous ces fidèles serviteurs du pays la Croix qu'ils ont indiscutablement mérité.

Médailles militaires.

2.500 pour les personnels appartenant à l'armée active ;

1.300 pour les personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active.

Ordre national du Mérite.

GRAND-CROIX	GRAND OFFICIER	COMMANDEUR	OFFICIER	CHEVALIER
A titre civil.				
6	15	225	1.200	4.575
A titre militaire.				
6	15	150	800	3.050

Les distinctions prévues en faveur des étrangers au cours de la même période (1973-1975) sont réparties ainsi qu'il suit :

<i>Légion d'honneur.</i>		<i>Ordre national du Mérite.</i>	
Grand-croix	3	Grand-croix	6
Grand officier.....	15	Grand officier.....	18
Commandeur	66	Commandeur	78
Officier	168	Officier	195
Chevalier	258	Chevalier	300
Médailleurs militaires.....	39		

*
* *

Au 1^{er} janvier 1972, l'effectif des titulaires de décorations s'établissait de la manière suivante :

Ordre national de la Légion d'honneur.

GRADES	AVEC traitement.	SANS traitement.	TOTAL
Grand-croix	70	62	132
Grands officiers.....	567	256	823
Commandeurs	4.910	3.108	8.018
Officiers	27.348	31.594	58.942
Chevaliers	139.540	83.823	223.363
Totaux	172.435	118.843	291.278

Médaille militaire.

AVEC TRAITEMENT	SANS TRAITEMENT	TOTAL
644.451	97.375	741.826

Ordre national du Mérite.

Grand-Croix	54
Grands officiers.....	175
Commandeurs	1.943
Officiers	9.942
Chevaliers	43.321
	<hr/>
	55.435

Ainsi, entre le 1^{er} janvier 1971 et le 1^{er} janvier 1972 :

— l'effectif des membres de l'Ordre de la Légion d'honneur a diminué pour passer de 293.869 à 291.278, dont 172.435 avec traitement et 118.843 sans traitement, contre respectivement 174.420 et 119.449 en 1971 ;

— celui des médaillés militaires a également diminué passant de 747.039 à 741.826, soit 5.213 unités en moins ; par contre, celui des membres de l'Ordre national du Mérite s'est accru de 8.557 unités (55.435 contre 46.878).

2° LES SECOURS

Les crédits inscrits au chapitre des allocations de secours ont été maintenus à 90.000 F. Rappelons que cette dotation devrait permettre d'assurer le versement d'un secours d'un montant moyen de 450 F aux membres de la Légion d'honneur, aux médaillés militaires et à leurs familles qui se trouvent dans une situation difficile, soit fortuite (à la suite d'un deuil ou d'un accident), soit permanente (quand, par exemple, ils perçoivent des ressources très faibles).

3° LES SERVICES DE LA GRANDE CHANCELLERIE

Les dépenses de fonctionnement de la Grande Chancellerie s'élèveront en 1973 à 4.906.616 F, marquant une progression de 792.946 F. Ces crédits supplémentaires représentent, pour près des deux cinquièmes, les mesures acquises en 1972 ; ils traduisent essentiellement :

a) *L'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 277.959 F) ;*

b) *L'incidence des revisions statutaires, indiciaires et indemnitaires (+ 56.638 F).*

c) *L'allocation d'une subvention de fonctionnement au musée national de la Légion d'honneur (100.000 F).*

Notons à cet égard que depuis plusieurs années le musée national de la Légion d'honneur, dont les seules ressources proviennent du produit des entrées et les revenus de rentes et de certains dons et legs, éprouve des difficultés considérables à équilibrer son

budget; il n'est plus possible en effet, faute de crédits, d'assurer les travaux d'entretien indispensables, de présenter au public les pièces offertes par les donateurs et de procéder à la moindre acquisition d'objets de collection.

La subvention demandée devrait permettre :

- d'assurer les travaux d'entretien des locaux et du mobilier ;
- d'installer des pièces de collection actuellement en dépôt ;
- de faire face à l'augmentation des dépenses de personnel et des charges sociales ;
- d'assurer aussi l'achat d'objets de collection en rapport avec l'histoire des Ordres de Chevalerie et de l'Ordre national de la Légion d'honneur en particulier.

d) *La création de deux emplois* (un attaché et un militaire du contingent) ;

e) *L'amélioration du régime des œuvres sociales* (+ 11.783 F) ;

f) *L'ajustement des crédits de personnels* pour tenir compte de la situation réelle des personnels (— 9.242 F) ;

g) *La majoration des crédits de matériel* (+ 226.900 F) et d'entretien des bâtiments (+ 80.000 F).

4° LES MAISONS D'ÉDUCATION

Les crédits de fonctionnement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, pour 1973, atteindront 10.632.859 F, ce qui représente une majoration de 1.451.119 F par rapport au budget précédent.

En dehors de l'augmentation résultant de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 596.123 F) et de l'application de textes généraux relatifs aux prestations sociales et avantages statutaires des fonctionnaires (+ 104.448 F), les modifications par rapport au budget de 1972 concernent essentiellement :

a) *L'incidence de créations et transformations d'emplois* (+ 202.856 F).

Rappelons que les 77 emplois d'enseignants des maisons d'éducation se répartissent entre Saint-Denis (35) et Les Loges (42). Les 77 professeurs, chargées d'enseignement et adjointes d'enseignement qui les occupent ont un service hebdomadaire complet. En outre, un certain nombre d'heures supplémentaires annuelles sont nécessaires (environ une quinzaine).

Néanmoins, une discipline reste insuffisamment enseignée (mathématiques) et deux nécessitent une création d'emploi à Saint-Denis : l'une en technologie, l'autre en sciences économiques.

b) *Divers ajustements de dotations aux besoins* des maisons d'éducation dont le plus important (+ 400.000 F) est destiné à l'achat de denrées alimentaires et de matériel de fonctionnement pour faire face à l'entretien des élèves.

Rappelons aussi que l'effectif des élèves est de 1.000 : 600 aux Loges dans les classes du premier cycle et 400 à Saint-Denis dans les classes du second degré.

Nous devons signaler, en outre, que les résultats scolaires des maisons d'éducation continuent à être particulièrement satisfaisants puisque, à la fin de l'année scolaire 1971-1972, 84,2 % des élèves présentées ont été reçues au baccalauréat et 97 % au brevet d'études du premier cycle du second degré (B. E. P. C.).

5° LES DÉPENSES EN CAPITAL

Pour 1973 une autorisation de programme nouvelle de 4.200.000 F et des crédits de paiement d'un montant de 3.180.000 F (dont 1.680.000 F au titre des mesures nouvelles) sont demandés au titre des travaux immobiliers des services de la Légion d'honneur. Les chiffres figurant au budget de 1972 étaient de 3.190.000 F en autorisations de programme et 1.941.000 F en crédits de paiement.

Les dotations prévues pour 1973 se décomposent ainsi qu'il suit :

	AUTORI- SATIONS le programme.	CREDITS de paiement.
	(En millions de francs.)	
<i>Travaux.</i>		
Grande Chancellerie.....	1.520	970
Maison d'éducation de Saint-Denis.....	2.030	1.580
Maison d'éducation des Loges.....	650	630
Total pour le chapitre.....	4.200	3.180

L'analyse des opérations que permettront d'entreprendre les nouvelles autorisations de programme est donnée ci-après :

Grande chancellerie :

Deux opérations sont envisagées :

a) La modernisation des installations techniques du Palais de Salm..... 520.000 F.

b) La rénovation des locaux administratifs de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. La plupart des pièces à usage de bureau n'ont, en effet, pas été remises en état depuis près de vingt-cinq ans, peinture exceptée ; elles présentent un état de vétusté important qui rend un entretien normal impossible à réaliser. De plus, il convient d'adapter les locaux aux missions des services auxquels ils sont destinés pour permettre une exécution rationnelle des tâches administratives..... 1.000.000

1.520.000 F.

Maisons d'éducation :

a) Maison d'éducation de Saint-Denis.

La loi de finances pour 1972 avait ouvert une autorisation de programme d'un montant de 1.440.000 F pour la rénovation du bâtiment dit « Circulaire Sud ». Un examen plus approfondi de l'état de cette construction, classée monument historique, édifiée vers 1760, et qui n'a jamais été remaniée, ni consolidée depuis, a fait apparaître l'urgence et la nécessité de travaux plus importants. Les toitures et la charpente sont à renouveler entièrement. — Coût de la 2^e tranche..... 1.520.000 F.

Par ailleurs, des travaux de mise en conformité de l'organisation des dortoirs avec les normes exigées en matière de sécurité doivent être entrepris. — Coût 510.000

b) Maison d'éducation des Loges.

Dans un premier temps, il est envisagé d'entreprendre la réfection complète des logements en vue de les moderniser et de les rendre conformes aux normes fixées en la matière par le Ministère de l'Education nationale. Le coût de cette opération est évalué à 1.600.000 F. Le montant de la 1^{re} tranche de travaux est fixée à.....

500.000

D'autre part, les travaux de mise en conformité de certaines installations de secours avec les normes exigées en matière de sécurité doivent être entrepris. — Coût.....

150.000

Soit au total..... 4.200.000 F.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1973.

ORDRE DE LA LIBERATION

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève, pour 1973, à 856.800 F contre 852.235 F en 1972, enregistrant ainsi une augmentation de 4.565 F.

Les recettes proviennent uniquement d'une subvention du budget général.

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits correspondants de 1972 :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1972.	CREDITS PREVUS POUR 1973			DIFFERENCES entre 1972 et 1973.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
<i>Dépenses ordinaires :</i>					
Personnel	434.530	476.317	16.747	493.064	+ 58.534
Charges sociales	55.214	65.946	1.299	67.245	+ 12.031
Matériel	243.491	168.491	9.000	177.491	— 66.000
Dépenses diverses	119.000	119.000	»	119.000	»
— Totaux pour les dépenses ordi- naires et pour l'Ordre de la Libération	852.235	829.754	27.046	856.800	+ 4.565

Par rapport au budget de 1972, l'augmentation des crédits se décompose de la façon suivante (1) :

a) L'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques et l'application de divers textes concernant les fonctionnaires (+ 41.795 F) ;

(1) Compte tenu de la non-reconduction d'un crédit de 75.000 F ouvert en 1972 et relatif à l'aménagement des nouveaux locaux et l'agrandissement du musée de l'Ordre.

b) L'incidence financière de la transformation d'un emploi de secrétaire sténodactylographe en un emploi de sténodactylographe (— 1.440 F) ;

c) Un supplément de crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels mis à la disposition de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération (+ 19.486 F) ;

d) Enfin, une augmentation de 9.000 F des crédits de matériel.

*
* *

Votre rapporteur croit devoir rappeler les effectifs des ressortissants de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération.

Au 1^{er} janvier 1972, l'effectif des compagnons de la Libération et des familles de compagnons décédés ressortissant de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération était de 808 et celui des médaillés de la Résistance et des familles de médaillés décédés était, par ailleurs, de 48.964. Le service social de l'Ordre a continué en 1971 à distribuer sur les fonds qui lui sont alloués pour cet usage, 628 secours d'un montant moyen de 300 F.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1973.